



Référentiel Officiel

Fourni par Educentre, le copilote des apprenants
et des professionnels de la formation

<https://educentre.fr>



REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Assistant chef de chantier gros œuvre

Niveau 4

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ACCGO	RE	TP-00281	09	02/03/2019	24/10/2018	1/26

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Assistant chef de chantier gros œuvre

Sigle du titre professionnel : ACCGO

Niveau : 4 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF : 232p - Conduite des travaux, encadrement de chantier, métré, dans le gros oeuvre

Code(s) ROME : F1202

Formacode : 22294, 22395, 22354

Date de l'arrêté : 11/02/2019

Date de parution au JO de l'arrêté : 02/03/2019

Date d'effet de l'arrêté : 16/07/2019

2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) *D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).*
- b) *Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.*
- c) *Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.*
- d) *D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.*

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ACCGO	RE	TP-00281	09	02/03/2019	24/10/2018	3/26

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) *Du livret d'évaluation au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.*

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) *D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).*
- b) *Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.*
- c) *Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.*

2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- a) *Du titre professionnel obtenu.*
- b) *D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).*
- c) *Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.*
- d) *Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.*
- e) *D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.*

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RE comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ACCGO	RE	TP-00281	09	02/03/2019	24/10/2018	4/26

3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel ACCGO

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Extraire du dossier de chantier les informations nécessaires à la réalisation des travaux Exploiter les plannings de travaux du chantier Réceptionner les approvisionnements du chantier Faire appliquer les modes opératoires du gros œuvre Implanter et tracer les ouvrages du chantier Assurer les contrôles quantitatifs et qualitatifs de la production du chantier	07 h 00 min	Cette mise en situation comprend deux phases. A partir d'un dossier comprenant les éléments d'un projet de réalisation d'un bâtiment : 1 ^{re} phase, durée 02h00 : Le candidat s'approprie le dossier du projet de réalisation, 2 ^{de} phase, durée 05h00 : Le candidat répond par écrits aux questions portant sur le dossier du projet de réalisation.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Extraire du dossier de chantier les informations nécessaires à la réalisation des travaux Exploiter les plannings de travaux du chantier Réceptionner les approvisionnements du chantier Faire appliquer les modes opératoires du gros œuvre Implanter et tracer les ouvrages du chantier Assurer les contrôles quantitatifs et qualitatifs de la production du chantier Transmettre les consignes aux équipes Rendre compte de l'activité des équipes au chef de chantier	00 h 30 min	Cet entretien est réalisé après la mise en situation professionnelle, il comprend deux phases. Dans un premier temps le candidat argumente oralement en répondant au jury sur des points ciblés de sa production issue de la mise en situation professionnelle. Dans un second temps, le candidat répond aux questions du jury en matière d'animation d'équipes de production. Pour évaluer les compétences liées à " Animer les équipes de production gros œuvre ", le jury interroge le candidat en s'appuyant sur un guide de questionnement.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		07 h 50 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ACCGO	RE	TP-00281	09	02/03/2019	24/10/2018	5/26

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La mise en situation professionnelle est organisée avant l'entretien technique.

Tous les candidats réalisent la mise en situation professionnelle en simultané.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ACCGO	RE	TP-00281	09	02/03/2019	24/10/2018	6/26

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Organiser les travaux du gros œuvre					
Extraire du dossier de chantier les informations nécessaires à la réalisation des travaux	<p>Les éléments manquants dans les dossiers sont repérés.</p> <p>Le repérage des points singuliers est exhaustif.</p> <p>Le repérage de l'ossature du bâtiment est identifié.</p> <p>Les mesures environnementales exigées par le maître d'ouvrage sont prises en considération.</p> <p>Les nuisances particulières du chantier sont repérées.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Exploiter les plannings de travaux du chantier	<p>La déclinaison en cycles, en zones de constructions ou en ouvrages est conforme au planning d'exécution.</p> <p>Les besoins de main-d'œuvre sont cohérents.</p> <p>La courbe de main-d'œuvre présente un profil cohérent.</p> <p>Le matériel est rationalisé.</p> <p>Les besoins en moyens de levages sont identifiés.</p> <p>Les livraisons sont planifiées.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réceptionner les approvisionnements du chantier	<p>Les quantités de matériaux et de matériels sont vérifiées.</p> <p>Les moyens de transport, de manutention et de levage sont appropriés.</p> <p>Les aires de stockage sont anticipées et accessibles.</p> <p>Le traitement des emballages et des déchets est prévu.</p> <p>La conformité des livraisons est contrôlée.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Faire réaliser les travaux du gros œuvre par les équipes					
Faire appliquer les modes opératoires du gros œuvre	<p>Les étapes des modes opératoires sont intégrées.</p> <p>L'emploi du matériel est rationnel et optimisé (rotation matériel).</p> <p>Les problèmes techniques et les points singuliers sont identifiés.</p> <p>Les croquis de détails sont exploitables.</p> <p>Les mesures de sécurité (individuelles et collectives) sont prises en compte.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ACCGO	RE	TP-00281	09	02/03/2019	24/10/2018	7/26

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Implanter et tracer les ouvrages du chantier	L'ouvrage est correctement positionné en planimétrie. Les niveaux déterminés sont conformes aux indications des plans. Les relevés de niveaux correspondent aux dénivelés calculés. Les coordonnées permettent de positionner les ouvrages. Les points de contrôle sont identifiés.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assurer les contrôles quantitatifs et qualitatifs de la production du chantier	Les dispositifs de sécurité sont conformes. Les mesures environnementales exigées par le maître d'ouvrage sont prises en considération. Les documents de suivi permettent de vérifier, la consommation des heures et des matériaux alloués aux tâches, ainsi que l'utilisation du matériel. Les données sont pertinentes et exploitables. Les non-conformités sont identifiées et décrites avec un vocabulaire technique adapté.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Animer les équipes de production gros œuvre					
Transmettre les consignes aux équipes	Les consignes respectent les méthodes constructives retenues. Les instructions respectent les plannings de travaux. L'organisation détaillée est décrite en cohérence avec la chronologie des travaux. L'organisation détaillée intègre les techniques de mise en œuvre. Le rôle de chacun est identifié dans l'organisation proposée. Des réunions d'information sont organisées.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rendre compte de l'activité des équipes au chef de chantier	L'ensemble des documents contractuels relatifs aux prestations réalisées est transmis au responsable du chantier. L'état d'avancement des plannings est relevé quotidiennement. Les explications formulées à l'oral sont synthétiques et précises. Le cadre d'intervention des réunions techniques est préparé.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Obligations réglementaires le cas échéant : Sans Objet					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ACCGO	RE	TP-00281	09	02/03/2019	24/10/2018	8/26

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques	Assurer les contrôles quantitatifs et qualitatifs de la production du chantier
	Extraire du dossier de chantier les informations nécessaires à la réalisation des travaux
	Faire appliquer les modes opératoires du gros œuvre
	Rendre compte de l'activité des équipes au chef de chantier
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail	Assurer les contrôles quantitatifs et qualitatifs de la production du chantier
	Faire appliquer les modes opératoires du gros œuvre
	Implanter et tracer les ouvrages du chantier
	Réceptionner les approvisionnements du chantier
	Transmettre les consignes aux équipes
Intégrer les principes de développement durable dans son travail	Implanter et tracer les ouvrages du chantier
	Réceptionner les approvisionnements du chantier
	Transmettre les consignes aux équipes

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre ACCGO

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 50 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant l'entretien technique et l'entretien final.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Les candidats réalisent la mise en situation professionnelle en présence d'un surveillant.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ACCGO	RE	TP-00281	09	02/03/2019	24/10/2018	9/26



REFERENTIEL D'ÉVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Assistant chef de chantier gros œuvre

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ACCGO	RE	TP-00281	09	02/03/2019	24/10/2018	11/26

CCP

Organiser les travaux du gros œuvre

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Extraire du dossier de chantier les informations nécessaires à la réalisation des travaux Réceptionner les approvisionnements du chantier Exploiter les plannings de travaux du chantier	04 h 00 min	A partir d'un dossier comprenant les éléments d'un projet de réalisation d'un bâtiment qui lui est remis, le candidat dispose de 4h00 pour répondre par écrit aux questions portant sur une ou des étude(s) de cas.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Extraire du dossier de chantier les informations nécessaires à la réalisation des travaux Réceptionner les approvisionnements du chantier Exploiter les plannings de travaux du chantier	00 h 15 min	Le candidat argumente oralement en répondant au jury sur des points ciblés de sa production issue de la mise en situation professionnelle.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		04 h 15 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La mise en situation professionnelle est organisée avant l'entretien technique.
Tous les candidats réalisent la mise en situation professionnelle en simultanée.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ACCGO	RE	TP-00281	09	02/03/2019	24/10/2018	13/26

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Organiser les travaux du gros œuvre

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 15 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant l'entretien.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Les candidats réalisent la mise en situation professionnelle en présence d'un surveillant.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ACCGO	RE	TP-00281	09	02/03/2019	24/10/2018	14/26

CCP

Faire réaliser les travaux du gros œuvre par les équipes

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Faire appliquer les modes opératoires du gros œuvre Assurer les contrôles quantitatifs et qualitatifs de la production du chantier Implanter et tracer les ouvrages du chantier	03 h 15 min	A partir d'un dossier comprenant les éléments d'un projet de réalisation d'un bâtiment qui lui est remis, le candidat dispose de 03h15 pour répondre par écrit aux questions portant sur une ou des étude(s) de cas.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Faire appliquer les modes opératoires du gros œuvre Assurer les contrôles quantitatifs et qualitatifs de la production du chantier Implanter et tracer les ouvrages du chantier	00 h 15 min	Le candidat argumente oralement en répondant au jury sur des points ciblés de sa production issue de la mise en situation professionnelle.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		03 h 30 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La mise en situation professionnelle est organisée avant l'entretien technique.
Tous les candidats réalisent la mise en situation professionnelle en simultané.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ACCGO	RE	TP-00281	09	02/03/2019	24/10/2018	15/26

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Faire réaliser les travaux du gros œuvre par les équipes

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 15 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant l'entretien.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Les candidats réalisent la mise en situation professionnelle en présence d'un surveillant.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ACCGO	RE	TP-00281	09	02/03/2019	24/10/2018	16/26

CCP

Animer les équipes de production gros œuvre

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Rendre compte de l'activité des équipes au chef de chantier Transmettre les consignes aux équipes	00 h 30 min	Pour évaluer les compétences liées à "Animer les équipes de production gros œuvre", le jury échange avec le candidat en s'appuyant sur un guide de questionnement.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		00 h 30 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ACCGO	RE	TP-00281	09	02/03/2019	24/10/2018	17/26

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Animer les équipes de production gros œuvre

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant la mise en situation professionnelle

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ACCGO	RE	TP-00281	09	02/03/2019	24/10/2018	18/26

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Assistant chef de chantier gros œuvre

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Salle(s) suffisamment éclairée(s) et équipée(s) de tables et chaises permettant le travail individuel des candidats	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention.
Entretien technique	Un local fermé équipé au minimum d'une table, trois chaises et d'un tableau papier.	Local assurant la confidentialité des échanges.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges. Ce local est équipé d'un tableau papier.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ACCGO	RE	TP-00281	09	02/03/2019	24/10/2018	19/26

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Table de travail suffisamment grande pour y déplier des plans de format A3 et accueillir un poste informatique, et une chaise.	1	Sans objet.
Outils / Outillages	1	Fournitures scolaires comprenant une calculatrice, un triple décimètre, une gomme et un ensemble de crayons de couleur.	1	Sans objet
	1	Tableau mural type «Véléda» de 2 m ² environ avec feutres couleur et effaceur, ou tableau papier.	1	Sans objet.
Équipements	1	Micro-ordinateur équipé des logiciels Word et Excel, vérifié en bon état de fonctionnement, vidé de tout fichier de travail et déconnecté du réseau interne ou externe.	1	Sans objet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ACCGO	RE	TP-00281	09	02/03/2019	24/10/2018	20/26

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Assistant chef de chantier gros œuvre est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

Assistant chef de chantier gros œuvre Arrêté du 08/06/2016		Assistant chef de chantier gros œuvre Arrêté du 11/02/2019	
CCP	Définir les besoins en main d'œuvre, matériaux et matériels pour réaliser le gros œuvre d'un bâtiment	CCP	Organiser les travaux du gros œuvre
CCP	Préparer le démarrage des travaux gros œuvre sur un chantier de bâtiment		
CCP	Encadrer les travaux d'infrastructure gros œuvre d'un bâtiment	CCP	Faire réaliser les travaux du gros œuvre par les équipes
CCP	Encadrer les travaux de superstructure gros œuvre d'un bâtiment		
CCP	Encadrer les travaux d'infrastructure gros œuvre d'un bâtiment	CCP	Animer les équipes de production gros œuvre
CCP	Encadrer les travaux de superstructure gros œuvre d'un bâtiment		

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ACCGO	RE	TP-00281	09	02/03/2019	24/10/2018	21/26

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ACCGO	RE	TP-00281	09	02/03/2019	24/10/2018	23/26

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

